

## **INTERPELLATION**

### **Accès à la formation ES en soins infirmiers pour les ressortissant,e,s des cantons de Neuchâtel et du Jura**

Face à une inquiétante situation de pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de la santé, les milieux professionnels de la partie francophone du canton de Berne sont intervenus en 2010 et 2011 auprès de la Direction de l'Instruction publique (INS) et de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) pour demander l'ouverture d'une formation de niveau école supérieure (ES) dans le domaine des soins à St-Imier. Les besoins ayant pu être prouvés, deux volées ont été lancées, une première en septembre 2012, une deuxième en février 2013. Une quarantaine d'élèves au total suivent actuellement cette filière à plein temps, avec pour chacune des trois années que dure la formation six mois d'école et six mois de stage dans une institution régionale.

Dans la partie alémanique du canton de Berne, la grande majorité des infirmiers/infirmières sont formés au niveau de l'école supérieure (ES), le reste l'étant au niveau des Hautes écoles spécialisées (HES). De leur côté, les cantons romands ont décidé en 2003 de ne former des infirmiers/infirmières que par la voie des HES.

À la demande du directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver, le comité de pilotage du projet a rédigé en 2014 un rapport d'évaluation intermédiaire. Présenté le 28 octobre de la même année et discuté lors de l'assemblée plénière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), le 20 novembre, ce rapport fait notamment ressortir les éléments suivants :

Deux enquêtes menées par l'Organisation du monde du travail santé-social Berne francophone, en 2010 et au printemps 2014, ont prouvé la forte demande des institutions régionales pour le niveau de formation ES. En outre, les Organisations faîtières du domaine de la santé au niveau national et bernois ont apporté officiellement leur soutien à la pérennisation de la filière de St-Imier.

L'expérience-pilote menée s'est déroulée de façon très positive. Les institutions régionales ont relevé la qualité de la formation et l'excellent niveau des stagiaires qu'elles accueillent. La filière bénéficie par ailleurs du plein soutien des organes politiques régionaux (Conseil du Jura bernois, Conseil des affaires francophone du district bilingue de Bienne, Députation, Chambre d'économie publique du Jura bernois, etc.).

Sans faire de publicité, le Ceff a reçu plus de 200 demandes d'admission de personnes souhaitant intégrer la filière ES santé, en emploi ou à plein temps. Ces personnes proviennent pour une moitié environ du canton de Berne et seules quelques-unes sont titulaires d'une maturité professionnelle. La très grande majorité des intéressés sont titulaires d'un CFC, généralement d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC). Pour ces personnes, la perméabilité du système de formation dans le domaine de la santé n'est pas garantie. Le taux de maturité professionnelle est encore relativement bas dans le domaine santé-social (environ 25%), ce qui limite les possibilités de perfectionnement professionnel des titulaires d'un CFC.

L'introduction en 2012 d'un système d'obligation de former dans le canton de Berne dans le domaine de la santé a rendu nécessaire l'existence d'un niveau ES, pour que les institutions bernoises francophones puissent aussi remplir leurs obligations légales.

Les besoins de personnel dans le domaine de la santé sont immenses et avérés, à tous les niveaux de formation (cf. études de la SAP). Ils sont encore loin d'être couverts dans le canton de Berne. De gros efforts doivent être menés, notamment auprès des personnes résidant en Suisse, dans la mesure où les possibilités de recrutement de main-d'œuvre étrangère ne sont pas infinies.

Les profils ES et HES sont complémentaires et reconnus comme tels dans les institutions bernoises. D'ailleurs, parmi les 40 élèves actuellement en formation ES au Ceff, seules deux personnes sont titulaires d'une maturité professionnelle.

Il est réjouissant que le directeur de l'instruction publique ait autorisé (novembre 2014) le ceff à mettre en place une procédure d'admission pour le lancement de deux nouvelles volées à plein temps, en août 2015 et février 2016.

Ces deux nouvelles volées seront toutefois composées exclusivement d'élèves ayant leur domicile dans le canton de Berne.

Le Conseil-exécutif est prié de donner les renseignements suivants sur cette affaire :

1. Quelles sont les raisons qui ont motivé la Direction de l'Instruction publique à limiter cette formation aux seuls élèves ayant leur domicile dans le canton de Berne ?
2. Ne serait-il pas envisageable d'ouvrir cette formation aux élèves provenant des cantons de Neuchâtel et du Jura ?
3. Combien d'élèves provenant de ces cantons ont jusqu'ici souhaité intégrer cette filière ?

Corgémont, le 31 mars 2015